

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JANVIER 2021

PROCES VERBAL

*Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 10
Procurations : 9
Votants : 19*

L'an deux mille vingt et un, le douze janvier, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le six janvier, s'est réuni dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mme BENAZET Nadine - M. CATALA Julien - Mme DROCOURT Angélique - M. GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - M. LIGONNIERE Vincent - Mmes MENDONÇA Anny- NAUSSAC Frédérique.

ABSENTS

M. BELMONTE José ayant donné procuration à Mme LAFARGUE Claudine.
Mme DUTREICH Nicole ayant donné procuration à Mme NAUSSAC Frédérique.
M. FRONTEAU Joris ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric
Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme DROCOURT Angélique.
M. LASTECOUCERES Emmanuel ayant donné procuration à M. GALIAY Jean Sébastien.
M. MARTINIE Laurent ayant donné procuration à M. CATALA Julien.
Mme PERONNET Odile ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny.
Mme TORILLON Martine ayant donné procuration à Mme BENAZET Nadine.
M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à Mme LAFARGUE Claudine.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Claudine LAFARGUE est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 8 DECEMBRE 2020

M. le Maire demande que soit rajoutée une mention au compte rendu de la séance du 8 décembre 2020.

Au point 2020- 73, au sujet de la réunion d'information sur le tiers lieu du 26 novembre 2020, il souhaite préciser qu'un compte rendu de la réunion a été transmis aux élus.

Aucune autre observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver le compte rendu.

Le compte rendu de la réunion du 8 décembre 2020 est adopté par 10 VOIX POUR
9 abstentions : MM.BELMONTE - CATALA - Mme DUTREICH - M. FRONTEAU - Mme LAFARGUE
M. LASTECOUCERES - Mmes MENDONÇA - TORILLON - M. VILLEMUR
(Absents au conseil municipal du 8 décembre 2020)

M. le Maire présente ses meilleurs vœux aux élus pour la nouvelle année et espère que l'horizon va s'ouvrir dans les prochains mois.

2021-01 : DEMANDE DE PARTICIPATION DU FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL POUR LE PROJET DE RENOVATION DE LA PLACE DE LA HALLE

En 2021, M. le Maire fait part à l'assemblée de sa volonté de faire avancer le projet de rénovation de la place de la halle. En ce début d'année cette opération est financée d'ores et déjà à 50

%. En effet, après l'attribution en 2019 d'un aide de 76 918 € de l'Etat (DETR), au mois de décembre 2020 le Département et la Région ont confirmé leur soutien par l'attribution de subventions de montants respectifs de 99 000 € et de 77 471 €. Le total des subventions notifiées est de 253 389 € à ce jour.

Désormais, il s'agit d'étudier avec la communauté de communes les modalités d'un complément au plan de financement. M. le Maire, qui a rencontré durant les congés de fin d'année les responsable du service de la voirie intercommunale, précise que la communauté de communes a mis en place un fonds de soutien afin d'accompagner les communes membres dans leurs projets d'investissement. Ce fonds permet de verser jusqu'à 30 000 €. L'aide du fonds de concours ne peut dépasser 50% de la part communale. Le total des aides ne doit pas dépasser 80 % du montant HT du projet d'investissement.

M. le Maire rappelle que la rénovation de la place de la halle s'élève à 500 000 € HT environ. Le dossier a été préparé par la société Axe Ingénierie un bureau d'études spécialisé en voirie et réseaux divers. Le projet vise à rénover chaque parcelle de sol de la place : voirie, trottoirs, stationnements.

Dans l'état actuel du dossier, cette opération est divisé en trois tranches : tour de halle – travaux côté sud – travaux coté est et nord. La première tranche pourrait être lancée en septembre 2021 et la seconde début 2022 selon obtention des financements complémentaires.

Ce calendrier est toutefois subordonné à l'approbation du projet par les architectes des bâtiments de France (ABF). Or ces derniers ne valident pas les choix proposés par le cabinet de maîtrise d'œuvre. De nouvelles propositions d'aménagement et de choix de matériaux doivent leur être présentées. Une réunion se tiendra en ce sens, en mairie, le vendredi 15 janvier 2021. Les élus qui le peuvent sont invités à y participer.

M. GALIAY demande pour quelle raison apprend-on cet avis défavorable alors que le dossier semblait bouclé. M. le Maire indique qu'il semblerait que le maître d'œuvre ait eu des difficultés à joindre les ABF. C'est regrettable.

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter le fonds de concours de la communauté de communes Cœur de Garonne à hauteur de 30 000 € pour le projet de rénovation de la place de la halle.

| |
|-------------------------------------|
| DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE |
|-------------------------------------|

2021-02 : CONTRAT POUR LOCATION DE COPIEURS

M. le Maire indique que M. BAÑULS a reçu des offres dans le cadre du renouvellement du contrat de location des copieurs de la mairie du Fousseret. Le contrat couvrant 4 machines (2 en mairie, 2 aux écoles) arrive à échéance fin mars et une décision doit donc être prise. Sur les 4 machines une, encore en bon état, sera conservée pour un usage restreint. Il y aura donc trois nouveaux copieurs à louer.

M. BAÑULS présente un tableau recensant les principales caractéristiques de ces offres. Le nombre de copies trimestrielles en moyenne est de 68 000 noir et blanc et 8 303 en couleur. Ces chiffres servent de base à l'offre.

Les offres proviennent des sociétés suivantes :

| | |
|--------|--|
| BRC | loyer trimestriel de 1058,60 € HT – Copieurs RICOH |
| AXIDOC | loyer trimestriel de 1075,18 € HT – Copieurs XEROX |
| RICOH | loyer trimestriel de 1107,60 € HT – Copieurs RICOH |

Après analyse des offres fondée sur le coût de location des matériels, de la maintenance, sur la vitesse de copie, BRC apparait mieux disant.

Ce fournisseur est, par ailleurs, le fournisseur actuel. Le suivi des machines se déroule bien et les interventions pour réparation sont rapides et efficaces.

M. le Maire attire l'attention sur le nombre important de copies faites aux écoles. Une réflexion doit être engagée avec les enseignantes pour maîtriser cette consommation.

M. le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de la société BRC pour la location de 4 nouveaux copieurs RICOH avec un loyer trimestriel extrapolé à 1 058,60 € HT.

| |
|-------------------------------------|
| DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE |
|-------------------------------------|

2021-03 : CONTRAT DE TELEPHONIE

M. le Maire indique que M. BAÑULS a aussi reçu des offres pour un nouveau contrat de téléphonie à la mairie du Fousseret. En raison de la complexité à analyser ces offres, les caractéristiques techniques étant très diverses et les critères de choix incertains il propose de reporter ce dossier.

Il note qu'il serait intéressant de faire appel à des personnes compétentes dans ce domaine, comme des courtiers, pour une analyse plus objective et plus pertinente.

Il faut aussi prendre en compte les évolutions technologiques récentes et notamment le passage à la fibre prochainement.

| |
|------------------------|
| DOSSIER REPORTE |
|------------------------|

2021-04 : AVENANT AU CONTRAT DE BAIL D'UN LOCAL DE L'ANCIEN COLLEGE A LA SOCIETE FASIL@COM

M le Maire indique que la société Fasil@com, qui loue un local de l'ancien collège 4 rue Notre-Dame depuis le 1^{er} janvier 2020, a sollicité une prolongation de deux mois de son contrat de bail, le temps de changer de local. En effet, le contrat de 6 mois renouvelable s'est terminé le 31 décembre 2020.

Mme Anne-Sophie SENTENAC va s'installer Grand Rue, dans le local libéré par la coiffeuse.

M. le Maire demande au conseil municipal l'approbation de cette prolongation de bail.

| |
|-------------------------------------|
| DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE |
|-------------------------------------|

INFORMATIONS DIVERSES

Informations Covid-19 : M. le Maire fait part des mesures récentes prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et de leurs conséquences pour le village ou les services municipaux. Il indique que les contaminations semblent réaugmenter dans le village. Il y a des cas à la communauté de communes, au collège, chez des habitants...la vigilance reste de mise.

La campagne de vaccination à la maison de retraite aura lieu début février. Puis viendront les autres catégories de personnes, selon l'âge et la vulnérabilité. De longs mois encore difficiles sont à craindre.

Communauté de communes : M. le Maire demande à Mme LAFARGUE d'informer le conseil municipal de l'actualité intercommunale.

Mme LAFARGUE évoque tout d'abord la gestion des déchets qui constitue une compétence majeure de l'intercommunalité. M. DEPPEZ, le vice-président de cette commission, doit mettre en œuvre les décisions prises dans le mandat précédent. L'objectif est d'arriver à long terme à un territoire zéro déchet.

Les défis sont multiples : mieux informer, communiquer auprès des habitants sur les enjeux et les moyens de parvenir à cet objectif.

Mais aussi, mieux organiser la collecte, investir dans du matériel, revoir les filières de déchets...

La tâche est immense et prendra de nombreuses années.

Mme LAFARGUE dit qu'actuellement, et en moyenne, chaque habitant de la communauté de communes produit 220 kg de déchets non valorisables par an. Ce chiffre doit être très fortement réduit dans les prochaines années.

Plusieurs leviers doivent être actionnés : optimisation des tournées, meilleur tri, compostage, réduction des déchets à la source... Il faudra aussi recycler davantage.

Pour mettre en œuvre ce grand changement la communauté de communes va mettre en place la redevance incitative. Cette dernière invite les habitants à réduire le volume de déchets en faisant payer la collecte et non une taxe assise sur la propriété foncière bâtie comme actuellement.

La réforme se fera par étapes : 2021, information auprès des habitants, 2022, nouveaux bacs noirs avec des puces informatiques et facturation à blanc et 2023, facturation réelle pour voir comment les comportements évoluent.

M. BAÑULS attire l'attention sur la nécessité d'augmenter le nombre de produits pouvant aller vers le bac jaune du tri. Tout n'est pas compostable...et réduire le bac noir passera, peut-être, par une augmentation des volumes traités par le bac jaune.

Mme NAUSSAC évoque le groupe de travail mis en place à ce sujet et la nécessité d'un portage par les élus de ces changements auprès des habitants. Il faudra du temps et de la pédagogie pour atteindre des résultats tangibles.

M. le Maire reconnaît que les changements vont être importants. Les investissements aussi. Avec notamment les colonnes enterrées en ville qu'il faudra bien installer et payer.

Mais ces investissements sont nécessaires car sinon la TGAP, taxe payée par l'intercommunalité sur le tonnage de déchets produits, va augmenter trop fortement.

Mme LAFARGUE évoque ensuite la communication. Sont envisagées des réunions avec les administrateurs des sites des différentes communes. Un partenariat est mis en place avec Radio Galaxie. M. LIGONNIERE a pu rencontrer les responsables et visiter les locaux de la station. L'équipe lui a semblé dynamique.

Mme LAFARGUE parle ensuite des initiatives au tour de l'habitat : PLUI, gens du voyage, PLH. Elle indique que le territoire doit accueillir environ 250 logements par an. Elle évoque aussi la nouvelle gendarmerie en construction à Cazères et donc la réhabilitation des anciens locaux des brigades.

Elle rappelle qu'elle transmettra aux élus une note avec toutes ces informations intercommunales.

Finances : M. le Maire fait part du calendrier de préparation du budget primitif 2021.

La commission des finances se réunira trois fois :

- Mardi 2 mars 2021, 18h30, en salle des mariages : examen du compte administratif 2020.
- Mardi 23 mars 2021, 20H00, en salle des mariages : investissements – prospective (document de l'ATD sur les finances communales à l'horizon 2025).
- Mardi 30 mars 2021, 18h30, en salle des mariages : subventions aux associations et section de fonctionnement.

Les votes du compte administratif 2020 et du budget 2021 auraient lieu, lors des conseils municipaux, respectivement le mardi 9 mars et le mardi 13 avril 2021.

Personnel : M. le Maire annonce que Rémy ROZES partira fin février 2021 en disponibilité pour convenances personnelles. Après l'arrêt du contrat de Bernard FRONTON, 2 recrutements sont en cours au service technique. Un de ces postes a un profil, engins motorisés/espaces verts, et l'autre un profil polyvalent/second œuvre. Le choix devrait intervenir dans les meilleurs délais.

Bulletin municipal : M. le Maire indique que le bulletin va être distribué tout prochainement en ce début 2021.

Cabinet médical : M. le Maire annonce que sera transmis un compte rendu du rendez-vous du vendredi 8 janvier 2021, à 13h00, en salle des mariages, entre le conseil municipal et les médecins quittant le cabinet médical du Fousseret.

Sécurité : M. le Maire informe de la rencontre entre Laurent MARTINIE et une société pour l'installation future de caméras de vidéosurveillance. Il précise qu'un devis est en cours de

finalisation. Des dispositifs d'accompagnement financier existent pour ces investissements. Ils seront sollicités.

Pour rappel, au Fousseret des caméras sont envisagées dans les stades au Picon et autour de la halle. Pour la halle, lors des travaux, les câbles ont été préinstallés au niveau des angles de l'édifice afin de couvrir l'ensemble de la place.

Pour la vidéo surveillance des stades, une convention avec la communauté de communes est prévue.

M. de CHASTEIGNER, directeur des services techniques de la communauté de communes, rencontré fin 2020, a confirmé ce projet de convention.

M. le Maire indique que les locaux du service technique et de l'école maternelle ont été visités, avec effraction, lors des fêtes de fin d'année, heureusement sans vols particuliers.

Le château d'eau a été visité ce dimanche par un groupe de jeunes, la porte ayant peut-être été mal fermée. Cela aurait pu être dangereux.

M. GALIAY demande si on s'oriente vers une location ou un achat pour les caméras.

M. BAÑULS précise qu'a priori se serait plutôt une acquisition avec un contrat de maintenance associé. On attend les propositions des entreprises.

École élémentaire : M. le Maire a signé, après mise en concurrence, un devis d'un montant de 1 648,08 € TTC pour l'achat de potelets pour séparer les flux d'élèves en raison de règles sanitaires imposées par le Covid-19. L'idée est d'enlever les barrières qui ont été installées depuis un an et avec lesquelles les élèves peuvent se blesser et dont les services techniques ont besoin par ailleurs.

École maternelle : M. le Maire a reçu, le jeudi 7 janvier 2021, en présence d'Odile PERONNET et d'Aloïse GUERRA, Mme Stéphanie LEDOUX, portraitiste qui a été choisie pour donner son nom à l'école maternelle. Ces personnes et Mme CORTIADE, qui gère les affaires scolaires en mairie, formeront un comité de pilotage destiné à coordonner les initiatives autour de la dénomination de l'école.

L'idée serait d'acquérir un œuvre de cette artiste et de l'installer sur la façade de l'école. Une inauguration officielle pourrait avoir lieu à cette occasion. Tout cela se fera lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Travaux : M. le Maire indique que la société EIFFAGE pour le compte du SIECT vient de débiter les travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable, place de la halle, tout le long de la rue Sicard. Les travaux devraient être finis en mars 2021.

Electricité : M. le Maire dit que les anciens contrats sont tombés dans le domaine concurrentiel. Il fait part de la signature de nouveaux contrats, pour un an, avec EDF de fourniture en électricité, en attendant un groupement d'achat avec le SDEHG.

Tiers-lieu : M. le Maire annonce le lancement juste avant les fêtes de fin d'année de l'appel d'offres pour le tiers-lieu. La date limite de dépôt des offres est fixée au 1^{er} février 2021. Le choix des entreprises pourrait donc intervenir lors du prochain conseil municipal ou au suivant.

Eaux pluviales : M. le Maire a signé un devis d'un montant de 1 440 € TTC auprès de la société Champagne pour la remise en état de l'évacuation des eaux pluviales du lotissement. Lors de l'entretien du bassin d'orage les agents du service technique s'étaient rendu compte de la dégradation de la buse d'évacuation.

Plainte : M. GALIAY dit avoir été interpellé par M. BAREILLE au sujet d'une plainte. Il aimerait avoir des précisions sur cette affaire.

M. le Maire confirme cette plainte et rappelle l'historique des faits et pourquoi il en est arrivé à lancer cette procédure.

Tout est parti d'une réunion visant la dissolution de l'association des peintres et artistes du Coustala C'était fin 2019.

Les dirigeants de l'association, M. BAREILLE et M. VIVIES, envisageaient que suite à la dissolution de l'association, le solde de trésorerie soit réparti à d'autres associations communales. La pratique est légale et courante.

La décision a été de réserver une partie des fonds pour l'association qui allait prendre la suite et qui était en cours de création alors. Il restait alors environ 7500 € en trésorerie et 2 000 € devaient être versés à cette nouvelle association.

Un compte rendu de la réunion a été établi lors de la dissolution de l'association mais n'a pas mentionné de reversement des 2000 € à l'association qui devait reprendre la suite.

Ce qui avait été décidé lors de la réunion n'a donc pas été respecté et le compte rendu de réunion s'est avéré faux. Et ce faux a débouché sur un usage de faux car l'argent a été versé à d'autres associations.

M. le Maire a estimé que la commune était fondée à poursuivre en justice pour faux et usage de faux. Le grand prix d'arts plastiques est quelque chose d'important pour la commune et d'ailleurs la municipalité a toujours soutenu cette association et ses dirigeants. La commune veut que la nouvelle association qui prend le relais puisse le faire dans les meilleures conditions possibles.

Pour un maire c'est difficile d'engager une action en justice contre un administré, encore plus lorsqu'il s'agit d'un ex président d'association. Mais ce qui s'est passé est inadmissible au plan moral, financier et juridique. Il est d'ailleurs tenu au titre de l'article 40 du code de procédure pénal de saisir le procureur d'un délit dont il aurait connaissance dans le cadre de ses fonctions. C'est une obligation. Il faut savoir que le procureur n'a pas jugé utile de poursuivre au plan pénal après le dépôt de cette plainte.

Mme NAUSSAC précise qu'elle a participé à cette réunion de dissolution et, vraiment, elle regrette ce qu'il s'y est passé. Elle a eu aussi des difficultés à accéder au compte rendu de dissolution et a vu à regret que ce qui avait été décidé n'a pas été respecté.

Selon elle, tout cela est très regrettable et représente tout ce qui ne devrait pas exister dans le monde associatif.

La séance est levée à 22h15.

| NOM - PRENOM | SIGNATURES |
|---------------------------|---|
| M. LAGARRIGUE Pierre | |
| M. BAÑULS Cédric | |
| M. BELMONTE José | Absent procuration à Mme LAFARGUE Claudine |
| Mme BENAZET Nadine | |
| M. CATALA Julien | |
| Mme DROCOURT Angélique | |
| Mme DUTREICH Nicole | Absente procuration à Mme NAUSSAC Frédérique |
| M. FRONTEAU Joris | Absent procuration à M. BAÑULS Cédric |
| M. GALIAY Jean-Sébastien | |
| Mme GREGORUTTI Aurélie | Absente procuration à Mme DROCOURT Angélique |
| Mme LAFARGUE Claudine | |
| M. LASTECOUCERES Emmanuel | Absent procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien |

| | |
|------------------------|--|
| M. LIGONNIERE Vincent | |
| M. MARTINIE Laurent | Absent procuration à M. CATALA Julien |
| Mme MENDONÇA Anny | |
| Mme NAUSSAC Frédérique | |
| Mme PERONNET Odile | Absente procuration à Mme MENDONÇA Anny |
| Mme TORILLON Martine | Absente procuration à Mme BENAZET Nadine |
| M. VILLEMUR Frédéric | Absent procuration à Mme LAFARGUE Claudine |